



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-69

Objet : Délibération portant sur le projet d'extension et de réhabilitation du multi-accueil Petit Prince

Conseillers en exercice	29		
Conseillers présents	25	Pour	28
Quorum	15	Contre	0
Conseillers représentés	3	L'an 2021, le 15 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2021		
Date d'affichage	03/XII/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marie-Jeanne SOKOLOVITCH			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	Abs	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	Abs	Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	Abs	Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

17 DEC. 2021

N° 2021-69**Objet : Délibération portant sur le projet d'extension et de réhabilitation du multi-accueil Petit Prince**

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021

Rapport de synthèse :

Descriptif de l'avant-projet définitif :

Le présent projet concerne le multi accueil existant « le Petit Prince » à Carignan De Bordeaux. Cet établissement reçoit aujourd'hui 18 enfants.

Il a fait l'objet de plusieurs phases de travaux et extensions et présente aujourd'hui des problématiques diverses de fonctionnement qui amènent la Communauté de Communes, propriétaire des locaux (suite à une demande de l'association) à entrevoir les travaux nécessaires pour contribuer à son bon fonctionnement et sa pérennité dans le temps.

Le projet présenté par le Cabinet d'architecture Michel APARD propose une extension en ossature bois à l'Est du bâtiment, cette extension vient s'appuyer sur l'existant afin d'agrandir et d'offrir à la structure les espaces nécessaires. L'actuelle salle de repos, lingerie et local ménage seront supprimés afin d'être repensés.

La création d'un nouvel espace pour le personnel comprenant un vestiaire avec un accès dédié au personnel desservi par la zone d'accès réservé au personnel actuel, une nouvelle salle de repos/repas (avec un coin cuisine), une toilette aux normes PMR ainsi qu'un local technique. L'extension propose également un agrandissement de l'espace dédié aux enfants, avec la création d'un nouveau dortoir, d'une salle d'hygiène et un espace de rangement. La création de cet espace permet de réaménager légèrement l'intérieur de la structure pour permettre la réalisation d'une salle d'activité dédié aux enfants âgés de 10 semaines ainsi que des rangements supplémentaires. Les deux dortoirs au nord de la structure restent tels quels, seule la cloison change pour en faire deux espaces distincts et non plus communicants.

Enfin, sur la façade Ouest, un auvent sera mis en place. Celui-ci sera divisé en trois parties afin de créer un espace d'attente couvert devant l'entrée principale, un espace extérieur couvert pour les plus petits directement accessible depuis la salle d'activités. Un brise soleil sera également posé sur la partie bureau et salle de restauration car il y a actuellement un apport solaire trop important sur la façade Sud.

La création de deux fenêtres de toit est également à prévoir dans la salle d'activités puisque les fenêtres existantes sur la façade Est seront supprimées.

Parcelles :

Actuellement la crèche se trouve à cheval sur deux parcelles :

La partie bâtie se situant sur la parcelle 000 AX 161 et la partie jardin ainsi que la limite Sud de la crèche se trouvent sur la parcelle 000 AX 162. Dans le cadre du projet, l'extension Est de la crèche empiète de 7m² sur la parcelle 000 AX 162. Ces 7m² devront donc être rétrocédés à la parcelle 000 AX 161. Un changement des limites parcellaires est en cours.

La Communauté de Communes a sollicité une subvention d'État (DSIL) concernant la rénovation énergétique. Le présent projet s'inscrit donc en partie dans ce cadre, avec notamment l'utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale, une isolation supplémentaire et la pose d'un screen (isolation extérieure thermique).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		%
Réhabilitation (HT)	276 000,00 €	DSIL (accordée)	82 995,00 €	29%
Equipement (HT)	9 552,88 €	CAF (réhab + équip)	48 000,00 €	17%
		DETR	94 232,45 €	33%
		Sous-total	225 227,45 €	79%
		Reste à charge CDC	60 325,43 €	21%
Total projet HT	285 552,88 €	Total projet HT	285 552,88 €	100%
Total projet TTC	342 663,46 €			

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De valider l'avant-projet tel que décrit ci-dessus
2. D'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures, signer tous les actes nécessaires aux modifications parcellaires et régler les frais y afférents
3. D'autoriser Monsieur le Président à faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés (CAF – Préfecture pour la DETR) et de signer tous les documents y relatifs.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 16 décembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant sur le projet d'extension et de
réhabilitation du multi-accueil Petit Prince

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/12/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	 j'ai oublié de la joindre dans le flux
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	17/12/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président